



Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation :
16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice :
29
présents ou représentés :
28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Jean-Pierre LANDURE, pouvoir à Véronique PROVOST
Michel LABBE

Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.15 – FINANCES & CULTURE – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE & DES BOISSONS

Vu l'avis de la commission culture, il vous sera proposé d'adopter les tarifs suivants des spectacles ou animations :

Spectacle/animation	Date	Gratuit	Tarifs	Observation
Bal des sorcières	30 octobre	X		
Concours de pétanque	31 octobre		3€ par personne	
Soirée tartiflette karaoké	31 octobre		12€ par personne	
Abers blues	6 novembre			Régie abers blues

Pour toute spectacle/animation organisé par la commune, à compter de cette séance et jusqu'à une modification ultérieure, il y a lieu de fixer également les tarifs des boissons et de la nourriture qui pourraient être proposés :

Boisson ou alimentation	Tarif (en €)
Bière	2,5
Boisson sans alcool	1,5
Vin	1,5
Boisson chaude (café/thé ...)	1
Friandises	1,5
Crêpe, gâteau ...	1,5

Ces prestations sont réglementées par les dispositions de la régie culture (régisseur titulaire actuel : Jean-Christophe PICART ; suppléante : Marie-Jeanne MARC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI